

Commission d'Attribution des Prix de Thèses (CAPT)

La proposition à l'attribution d'un Prix de Thèse est une décision prise à l'unanimité du jury et visant à distinguer un travail particulièrement remarquable.

Sur la Forme, pour être recevable, ledit travail doit être présenté dans un manuscrit d'excellente qualité, convenablement écrit et présenté et les références bibliographiques devront être correctement référencées. Si le travail nécessite la production d'annexes, celles-ci devront être incluses dans le mémoire. Si le travail a fait l'objet ou a permis de faire une action de valorisation (publication, ouvrage, action ou dispositif de communication envers des professionnels ou des malades, ...), celle-ci devra être produite en même temps que le mémoire à la Commission d'Attribution des Prix de Thèses. Toute nécessité de correction sur le mémoire remis au jury sera incompatible avec une proposition d'attribution de Prix.

La présentation orale de soutenance sera également un critère déterminant pour retenir un travail pour une proposition à l'obtention d'un Prix.

Sur le Fond, pour être recevable, le travail devra **aborder un sujet original et d'intérêt pour la filière considérée**, traité de façon pertinente et pédagogique. La documentation et la bibliographie devra être obligatoirement suffisante pour que l'argumentation soit crédible et constituée d'une majorité de sources récentes.

Après délibération et communication de la décision au candidat, le Président du jury rédigera un rapport de soutenance (sur le modèle présent avec les documents relatifs à la soutenance) qu'il communiquera au Service de Scolarité au moment de la restitution du Procès-Verbal de Soutenance. Il s'agira soit de renseigner les rubriques de l'exemplaire fourni (feuille bleue) soit de fournir un document séparé, en prenant soin toutefois de renseigner les items nécessaires à la prise d'une décision par la Commission. Par la même occasion, il sera demandé au **Président du Jury de laisser son exemplaire du mémoire** de façon à ce qu'il puisse être communiqué à la Commission. Celui-ci lui sera rendu une fois que la Commission aura délibéré sur les attributions retenues.

Il pourra être accepté que la remise du rapport soit différée ; il faut bien noter qu'aucune attribution de Prix de Thèse n'aura lieu si, au moment de siéger, la Commission ne dispose pas de ce rapport. De ce fait, c'est le candidat qui *in fine* sera pénalisé.

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DU PRIX DE THESE

| | INDUSTRIE | OFFICINE | MEMOIRE D'INTERNAT (faisant office DE Thèse d'exercice) |
|---------------------------------------|--|---|---|
| Thème | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Le Prix de thèse « Industrie » est destiné à récompenser la réalisation d'un travail (étude, mémoire et soutenance) remarquable dans une des branches d'activité de la Pharmacie Industrielle. | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Les Prix de thèse « Officine » sont destinés à récompenser la réalisation d'un travail (étude, mémoire et soutenance) remarquable dans une des branches d'activité de la Pharmacie d'Officine et concernant la pratique officinale, l'éducation thérapeutique, la formation continue, etc ... | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Le Prix de « mémoire d'Internat » est destiné à récompenser la réalisation d'un travail (étude, mémoire et soutenance) remarquable dans une des branches de la Pharmacie Hospitalière. |
| Montant du Prix | <ul style="list-style-type: none"> ↳ A titre indicatif et non contractuel : 200 à 350€ | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Les montants des Prix varient en fonction de la structure qui en réalise la dotation (à titre indicatif et non contractuel : 200 à 350€) | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Le montant est fixé à 350€ (sous réserve de confirmation par le CHU) |
| Conditions de candidature | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Avoir été étudiant de la filière Industrie-Recherche ; ↳ Avoir été étudiant de la filière Officine ↳ Avoir été étudiant de la filière Internat <p>➢ Avoir soutenu sa thèse dans les 12 mois précédent le mois de Mars de chaque année civile ; la CAPT se réunit une fois par an, au mois de Mai ; les mémoires et candidatures sont transmis aux rapporteurs un mois avant ;</p> <p>➢ Avoir été proposé à la Commission d'Attribution des Prix de Thèse par le jury de soutenance, ceci sous-entend impérativement la rédaction d'un rapport de soutenance par le président du jury.</p> | | |
| Présentation de la candidature | <p>➢ Les candidatures sont étudiées par des rapporteurs membres de la CAPT sur la base du mémoire de thèse et du rapport de soutenance, qui doivent être impérativement soumis. Si le travail a fait l'objet d'une valorisation (publication, ouvrage ou chapitre d'ouvrage, etc ...) il sera nécessaire de fournir tout document permettant d'en faire une appréciation.</p> | | |
| Composition de la CAPT | <p>➢ La Commission d'Attribution des Prix de Thèse est présidée par Mr Jean-Michel ROBERT (PU) ; sont membres : Me Edith BIGOT-CORBEL (MCU-PH), Me Delphine CARBONNELLE (MCU), Me Hélène GAUTIER (MCU), Me Berthe-Marie IMBERT (PU-PH), Mr Tanguy LE NEEL (MCU), Mr Patrice LE PAPE (PU-PH), Me Sylvie PLESSARD (PU-PH), Mr Alain PINEAU (PU-PH), Me Claire SALLENAVE-NAMONT (MCU), Me Aude VEYRAC (MAST/FC).</p> | | |
| Sélection du Lauréat | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Le lauréat est désigné, parmi les candidats, par la Commission d'Attribution des Prix de Thèse. | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Soit le candidat est désigné directement, parmi les candidats, par la CAPT ↳ Soit la commission CAPT sélectionne une ou plusieurs candidature et les transmet à la structure dotant un Prix, si celle-ci en manifeste le souhait ; dans ce cas de figure, la décision finale de choix du lauréat revient à la structure attribuant le Prix | <ul style="list-style-type: none"> ↳ Le lauréat est désigné, parmi les candidats, par la Commission d'Attribution des Prix de Thèse. La condition impérative est que le travail ayant donné lieu à la réalisation du mémoire ait été réalisé au CHU de Nantes. |
| Remise du Prix | <p>➢ La remise du Prix s'effectuera au mois d'Octobre suivant la réunion de la CAPT, lors de la cérémonie d'accueil des étudiants de l'UFR de Pharmacie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Partenaires ayant accepté de doter des Prix de cette catégorie ; à titre indicatif ; la liste susceptible de varier : Interfimo (tous types de travaux d'intérêt officinal), EPU-Pharm (formation continue), URPS (éducation thérapeutique, ...) PHI (humanitaire), UFR de Pharmacie (tous types de travaux d'intérêt officinal). ↳ Le Prix du Mémoire d'Internat est doté par le CHU de Nantes et est remis par un représentant de son Directeur Général. | | |